

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

**Saint-Michel-des-Saints**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 20 décembre 2021 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3501, ch. St-Ignace Nord. La demande concerne un bâtiment accessoire ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (2020 p<sup>2</sup> au lieu de 1200 p<sup>2</sup>), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 (matricule 8075-96-2099).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 2<sup>e</sup>  
jour de décembre deux mille vingt et un (2021)**

  
Directeur général

---

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30 de l'après-midi, le 2<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt et un (2021)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt et un (2021).

  
Directeur général